



Traité Baba Metsia

Michna 5 - Chapitre 6

השׁוֹכֵר אֶת הַמְּמוֹר לְבַבִּיא חֲטִים,
וְהַבִּיא שָׂעָרִים,
תְּבוֹאָה, וְהַבִּיא תְּבָן,
חַיָּב, שְׁהַגְּפָח קְנֵשָׁה כְּפָשָׁאוֹן.
לְבַבִּיא לְתַנְרֵחַ חֲטִים, וְהַבִּיא לְתַנְרֵשׁ שָׂעָרִים,
פָּטוּר,
וְאִם הוֹסִיף עַל מִשְׁאוֹן,
חַיָּב.
וְכַפֵּה יוֹסִיף עַל מִשְׁאוֹן וַיְהִי חַיָּב?
סֻומְכוֹן אָמֵר מִשְׁם רַבִּי מֵאִיר:
סָאה לְגַמְלָל,
וּשְׁלֵשֶׁת קְבִים לְחַמּוֹר.

Si quelqu'un loue un âne pour lui faire porter du blé et il lui fait porter de l'orge, il est responsable. S'il l'a loué pour faire porter des céréales et il lui fait porter de la paille, il est responsable du fait que le volume rend la charge pénible. S'il l'a loué pour lui faire porter un Letekh (mesure équivalente à 15 Séa, c'est-à-dire un demi Kour) de blé et qu'il lui fait porter un Letekh d'orge, il est quitte ; mais s'il a ajouté à sa charge, il est responsable. Combien doit-il ajouter à sa charge pour qu'il soit responsable ? Soumkhos dit au nom de Rabbi Méir : « Une Séa à un chameau, trois Qav à un âne.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions